

## Jardin Botanique de la Ville et de l'Université de Besançon - Perspectives d'avenir et opportunité sur la possibilité d'agrément ministériel comme Conservatoire Botanique National - Etude

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Jardin Botanique de la Ville et de l'Université de Besançon est une très vieille institution ; le Professeur Tronchet dans le n° 55 du bulletin de la Société d'Histoire Naturelle du Doubs année 1955 cite la présence du premier Jardin Botanique de Besançon vers l'année 1580 rue Neuve Saint Pierre (Clos Saint-Amour).

Faisant partie du réseau des 25 rares jardins botaniques publics de France, le Jardin Botanique a constamment évolué par les différentes implantations successives dans notre ville (10 depuis 1580) mais également par l'évolution des enseignements de la Botanique, de la Pharmacie, des Sciences Naturelles.

Aujourd'hui, ses rôles de conservation et présentation du patrimoine végétal, accueil pédagogique, de formation universitaire ou continue, d'aide aux professionnels ou associations ne sont pas remis en question.

Néanmoins, lors d'un des derniers conseils d'administration, auquel assistait le Président de l'Université, il est apparu la nécessité d'une étude sur :

- les perspectives administratives et pédagogiques du Jardin Botanique,
- les possibles liens contractuels entre la Ville et l'Université (actuellement ils sont historiques et tacites),
- les possibles liens qui pourraient associer d'autres collectivités, voire d'autres partenaires.

Le Conseil d'Administration présidé par le Professeur BIDAULT, l'Adjointe Déléguée à l'Environnement et la Direction du Service des Espaces Verts ont élaboré un programme d'étude qui a fait l'objet d'un examen par la Commission Environnement.

Outre les points ci-avants cités, il est apparu nécessaire -compte tenu des déclarations successives des ministres de l'Environnement dont une récente, montrant la volonté de l'Etat de couvrir la France de Conservatoires Botaniques par l'agrément d'établissements existants- d'adjoindre à cette étude l'examen de l'opportunité de solliciter cet agrément, étant précisé que Mulhouse et Dijon ont des vues similaires et qu'un seul établissement sera retenu.

Les Conservatoires Botaniques ont un rôle réglementaire sur la sauvegarde, la culture et la réimplantation de toutes espèces menacées mais également des rôles récents dans les réseaux internationaux universitaires, de développement ou de renforcement de certains départements universitaires, et peuvent être à l'origine de développements micro-économiques à partir des espèces végétales.

Aujourd'hui, seuls six établissements de ce type existent en France et certains apportent une renommée internationale aux sites d'accueil (Nancy Montet - Porquerolles - Brest).

Compte tenu de notre présence au coeur de l'Arc Jurassien, des particularités géologique et botanique du Jura, des liens avec les universités helvètes -en particulier Neuchâtel- il est important de faire préciser par l'étude les vastes intérêts, mais également les incidences (charges - aides de l'Etat liées à l'agrément, etc.) d'une telle demande d'agrément.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider cette étude qui pourrait être confiée à un ingénieur écologue d'origine universitaire bisontine, et le pilotage assuré par les Directeurs du Service Espaces Verts et du Jardin Botanique.

Le coût envisagé, soit 50 000 F, sera financé par les crédits figurant au chapitre 90-652-2312 code projet 84008 - Service 34000 étant précisé que ces crédits sont d'origine aide de l'Etat pour études par le Protocole Environnement signé antérieurement.

**Mme WEINMAN** : Monsieur le Maire, je me réjouis de cette initiative. Toutefois, compte tenu du site actuel et de son évolution ultérieure, n'est-il pas possible de demander cet agrément sur plusieurs sites, l'actuel et d'autres à définir ?

**Mme BULTOT** : Madame WEINMAN, il s'agit ici d'une étude. L'idée de transformer le jardin botanique en conservatoire botanique national répond aux besoins en ce qui concerne la conservation des plantes sauvages menacées de disparition. Il existe en France, vous le savez, seulement six conservatoires nationaux, qui sont très loin d'ailleurs de couvrir l'hexagone. Bien entendu, l'étude que nous faisons nous permettra de faire l'état des lieux et de définir nos objectifs. Nous ne pouvons pas préjuger aujourd'hui si le futur conservatoire national botanique restera au même endroit mais nous pensons que probablement il en changera.

**M. LE MAIRE** : C'est l'étude qui le dira. Madame WEINMAN, êtes-vous satisfaite de cette réponse ?

**Mme WEINMAN** : Tout à fait, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition pour ce futur, nous l'espérons, conservatoire botanique national que je vous demande d'aller visiter car il est extraordinaire. Je précise que l'étude sera réalisée par le Cabinet bisontin Thérèse BEAUFILS.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Visa préfectoral du 23 janvier 1996.*